



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

P A M P I G N Y

Pampigny, le 17 août 2009

<p style="text-align: center;">Préavis municipal no 6-2009 demandant l'octroi d'un crédit de Fr. 28'000.-- pour des travaux de conservation de la façade sud du château</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Le fronton du Château de Pampigny se morcelle et commence à présenter un certain danger. Il est difficile de dire quand des fragments de la pierre se détacheront vraiment de la façade, ni si un volet pourrait brutalement se décrocher à l'occasion d'une tempête de vent. Mais le risque est là, il a été clairement identifié par plusieurs spécialistes, c'est pourquoi la municipalité souhaite vivement procéder à la réparation du fronton.

S'agissant d'un bâtiment historique du 18^e siècle nous préférons nous assurer que les travaux seront effectués dans les règles de l'art. Dans cette optique, nous avons fait appel à Monsieur Roger Simond expert en maçonneries anciennes.

2. Coût de la réalisation

Echafaudage	Fr.	2'850.-.
Réparation du fronton	Fr.	19'000.-.
Peinture des molasses	Fr.	1'150.-
Divers et imprévus	Fr.	<u>5'000.-</u>
Total	Fr.	28'000.-

3. Durée de vie des travaux

Selon prévisions des professionnels, 50-60 ans pour les molasses, 10 ans pour les peintures.

4. Délai d'exécution

Automne 2009, selon le temps ou printemps 2010

5. Financement

Il s'agit de travaux à la charge de la commune. Ces travaux seront financés par la bourse communale sans recourir à l'emprunt. Ils seront amortis entièrement à la fin des travaux.

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous remercions de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Pampigny

- vu le préavis no 6-2009 du 17 août 2009,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,
-

décide

d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr.28'000.-- pour des travaux de conservation de la façade sud du château

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2009

Au nom de la municipalité

le syndic :

la secrétaire :

Eric Vuilleumier

Béatrice Moser